



Commission des équipements et
de l'aménagement du territoire

1311 - Habitat en faveur des ménages défavorisés

**Aide à l'amélioration des conditions d'habitat
d'un ménage défavorisé à BOURGHEIM**

Rapport n° CP/2011/41

Service gestionnaire :
Direction de l'habitat

Résumé :

Le présent rapport concerne la demande de subvention départementale de l'association AVA habitat et nomadisme pour l'amélioration des conditions d'habitat d'un ménage en difficultés à BOURGHEIM.

Le Conseil Général a inscrit en 2011 un crédit de 120 000 € destiné aux opérations visant à l'amélioration des conditions d'habitat de personnes en situation particulièrement difficile.

Lors de sa réunion du 28 octobre 2008, le Conseil Général a validé le principe que l'attribution éventuelle d'une aide pour les dossiers d'amélioration de l'habitat pour des ménages défavorisés soit examinée par la commission permanente sans passage préalable en commission thématique, lorsque l'intervention départementale est inférieure ou égale à 60 % du coût du projet concerné.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen la demande de subvention de l'association « AVA habitat et nomadisme » pour l'amélioration des conditions d'habitat d'un ménage défavorisé à BOURGHEIM.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15247	204-2042-72	120 000,00 €	120 000,00 €	1 870,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'Association "AVA habitat et nomadisme" une subvention d'un montant total de 1 870 €, conformément au tableau annexé.

Elle approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention à intervenir à cet effet entre l'Association "AVA habitat et nomadisme" et le Département, et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 21/12/10

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned above the name of the signatory.

Guy-Dominique KENNEL